Mai 2011 Référence: DJ 2010-2011-5.1

Action concertée « Projet ciblé »

Les centres de pédiatrie sociale au Québec : particularités, arrimages et portée des interventions

proposé par

Le ministère de la Santé et des Services sociaux Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

À SOULIGNER

Volet offert: projet de recherche (bourse postdoctorale

peut être offerte dans le projet)

Durée: 2 ans (1 dégagement autorisé)

Montant: 285 000 \$ (supplément optionnel de 80 000 \$ pour une bourse postdoctorale)

Lettre d'intention : mercredi 22 juin 2011 à 16 h

Demande de financement : mercredi 28 septembre 2011 à 16 h

Fonds de recherche sur la société et la culture uébec 🚟 🛱



TABLE DES MATIÈRES

Objectifs		p. 2	
Contexte			
Besoins de recherche			
Conditions	du concours et de la subvention	p. 5	
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation p. 7			
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation p.			
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats			
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse			
Renseignements			
Annexe 1 :	Dépenses admissibles pour les projets de recherche	p. 11	
Annexe 2 :	Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 12	

OBJECTIFS

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions, dont les objectifs principaux sont de :

- faire l'état de la situation et des enjeux à l'égard de l'intégration et de l'arrimage des actions des centres de pédiatrie sociale avec le réseau de la santé et des services sociaux dans les environnements où ces centres sont implantés au Québec;
- cerner les particularités de l'approche de pédiatrie sociale au Québec;
- identifier certains effets et retombées de l'approche telle qu'appliquée par les centres de pédiatrie sociale au Québec.

Les résultats de cette recherche s'inscriront en soutien à la prise de décision ministérielle¹ et, conséquemment, devraient permettre de mieux comprendre l'action des centres de pédiatrie sociale au Québec, sa portée ainsi que les liens établis, notamment, avec les services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux.

CONTEXTE

Au Québec, la pratique de la pédiatrie sociale en communauté a davantage été mise de l'avant par le pédiatre Gilles Julien. Ayant pour objectif d'équiper les enfants vulnérables, la Fondation du Dr Julien a été à l'origine d'une adaptation du modèle de la pédiatrie sociale tel qu'initié ailleurs dans le monde. La Fondation propose un modèle global d'intervention auprès des enfants vulnérables lequel est offert par ses deux centres de pédiatrie sociale : le centre Assistance d'enfants en difficulté (AED) fondé en 1991 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et le Centre de services préventifs à l'enfance (CSPE) mis sur pied en 2003

Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'assurera de la collaboration à la démarche de recherche de tous les centres de pédiatrie sociale du Québec.



dans le quartier Côte-des-Neiges. Le modèle a essaimé dans d'autres collectivités québécoises, essentiellement à l'intérieur des communautés où se concentrent les familles les plus vulnérables. On dénombre actuellement six autres centres. De ceux-ci, deux se trouvent à Montréal (quartiers Centre-Sud et Montréal-Nord), les autres ayant été implantés à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, Gatineau, Trois-Rivières et Lévis².

L'approche de la pédiatrie sociale se base sur la Convention relative aux droits de l'enfant³, qui énonce une stratégie globale d'intervention pour que l'enfant puisse se développer pleinement. Dans cette approche, le développement harmonieux de l'enfant s'appuie sur l'interaction entre les différentes composantes de l'enfant (physique, intellectuel, émotionnel et spirituel) et ses milieux de vie. Selon des extraits tirés des écrits de la Fondation du Dr Julien, en étant en constante interaction avec les milieux de vie de l'enfant, l'approche de la pédiatrie sociale permettrait de promouvoir de meilleures habitudes de vie et d'outiller en ce sens les enfants et les familles à risque ou en situation de grande vulnérabilité. Elle favoriserait la valorisation de l'éducation par le milieu naturel de l'enfant, le partage du pouvoir entre les réseaux et les parents et la famille afin de favoriser l'*empowerment*, ainsi qu'un accompagnement intensif vers une responsabilisation dans la reconnaissance des différences culturelles, même à l'intérieur d'une communauté soi-disant « de souche » ⁴.

C'est dans cet esprit que les centres de pédiatrie sociale ont été mis sur pied et ce, pour prévenir et résoudre les difficultés auxquelles l'enfant est confronté. Ces centres se proposent d'assurer l'accès à un ensemble de services de base nécessaires au développement de l'enfant en jouant un double rôle : celui de dispensateur de services là où les services semblent manquants et celui d'intégrateur de services lorsqu'ils peuvent faire appel aux ressources déjà existantes au sein de la communauté. En réunissant les principaux intervenants et professionnels offrant des services spécifiques (petite enfance, CSSS, école, centres jeunesse, hôpitaux, milieu juridique), les centres souhaitent faciliter le partage de l'information quant à l'évaluation des besoins de l'enfant et augmentent les chances de réussite des interventions auprès de ce dernier⁵.

Au Québec toutefois, les centres de pédiatrie sociale ne sont pas les seuls à intervenir auprès des 0-12 ans et leur famille. Une <u>gamme de programmes</u> et de <u>services</u> sont déjà offerts par le réseau de la santé et des services sociaux notamment dans les territoires couverts par les centres de pédiatrie sociale. Parmi ces services, mentionnons à titre indicatif et non exhaustif :

- les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) ciblant les enfants et les familles issus de milieux socioéconomiques défavorisés. Ces services interdisciplinaires sont offerts à la famille, de la grossesse jusqu'à ce que l'enfant soit âgé de 5 ans, de manière à diminuer la transmission intergénérationnelle des problèmes de santé et des problèmes sociaux dont l'abus et la négligence envers les enfants;
- le *Programme d'intervention en négligence* qui a pour but d'offrir aux enfants de 0-12 ans et à leur famille un ensemble d'interventions multidimensionnelles, diversifiées, constantes et de longue durée, basées sur une approche interdisciplinaire et intersectorielle, qui visent le maintien ou la réintégration des enfants dans leur milieu familial.

² Pour plus d'informations sur la liste des centres de pédiatrie sociale au Québec, prière de contacter par courriel Louise.april@msss.gouv.qc.ca.

Convention internationale des Nations Unies adoptée en 1989 qui énonce 41 droits fondamentaux reconnus aux enfants par plus de 192 pays. Le Canada l'a signée et ratifiée en 1991.

Fondation du Dr Julien, (2010). Équiper les enfants vulnérables pour la vie. Montréal.

⁵ Ibid.



Référence: DJ 2010-2011-5.1

Pour le gouvernement québécois, le champ des services à l'enfance et à la famille en milieu défavorisé est un champ d'intervention prioritaire et tous les acteurs sociaux sont invités à y participer. Dans un contexte où le soutien financier de toutes ces interventions doit être priorisé pour le mieux-être des enfants et de leur famille, une multitude de questions se posent : Quelle est la place respective de chacun ? Quels sont les arrimages qui sont faits pour s'assurer de renforcer les services destinés aux enfants et familles en difficulté et en situation de vulnérabilité, sans dupliquer les efforts ? Comment se fait la coordination de ces efforts ? À la lumière des objectifs qu'ils poursuivent, comment les centres de pédiatrie sociale s'inscrivent-ils dans cet environnement et répondent-ils aux besoins des enfants, des familles, de l'établissement de partenariats ? C'est ce sur quoi cette action concertée souhaite se pencher.

BESOINS DE RECHERCHE

Dans le cadre de cette action concertée trois préoccupations se dégagent. Celles-ci sont présentées sous forme d'axes et, sous chacun de ces axes, quelques questions sont proposées à titre indicatif.

Tous les axes devront être touchés et tous les centres de pédiatrie sociale actuellement actifs au Québec doivent être pris en considération dans le déroulement de la recherche. L'échéancier devra tenir compte de la priorité accordée à la réponse à l'axe 1 (voir conditions de la subvention).

Axe 1 : Intégration et arrimage des actions des centres de pédiatrie sociale en milieux défavorisés

Pour les enfants vivant en milieu défavorisé, leur famille, leur milieu, il existe des enjeux importants liés à l'arrimage des différents services qui ont été créés à leur intention afin de s'assurer que tous leurs besoins soient couverts. Que ce soit de l'ordre des enjeux sociaux, de bien-être, de santé ou encore des enjeux de coordination, de gestion des ressources ou autres, il existe peu d'information sur ce que l'implantation des centres de pédiatrie sociale a permis d'apporter en termes de complémentarité au réseau de la santé et des services sociaux.

Des questions plus spécifiques sont soulevées à titre indicatif :

- Comment les actions des centres de pédiatrie sociale s'inscrivent-elles en complémentarité ou en continuité avec les services du réseau de la santé et des services sociaux?
- Compte tenu des ressources nécessaires pour pourvoir à tous les besoins des enfants et de leurs familles en milieux défavorisés, quels sont les enjeux liés à la cohabitation des centres de pédiatrie sociale, du réseau de la santé et des services sociaux et des autres réseaux, incluant le réseau des organismes communautaires?
- Quelles sont les conditions susceptibles de faciliter l'arrimage et l'intégration des actions et quels sont les éléments susceptibles de leur faire obstacle?

Appel de propositions

Référence: DJ 2010-2011-5.1

Axe 2 : Particularités de l'approche de la pédiatrie sociale au Québec

L'approche de la pédiatrie sociale s'est implantée au Québec et son rayonnement s'étend dans différentes régions. Afin de mieux comprendre le déploiement et les particularités de ces organisations, les questions suivantes se posent, à titre indicatif :

- Quelles formes prend l'organisation des services des centres de pédiatrie sociale au Québec (modèles de services, pratiques de gestion, activités cliniques, intensité et accessibilité des services, rôle de la famille et de la communauté, population touchée, etc.) ?
- Quels sont les points communs et les particularités d'un centre à l'autre? Quels sont les liens développés avec les milieux dans lesquels ils se sont implantés et avec les partenaires présents dans ces milieux (notamment éducation et communautaire) ?

Axe 3 : Effets et retombées de l'approche de la pédiatrie sociale telle qu'appliquée par les centres de pédiatrie sociale au Québec

Le présent axe devrait permettre de documenter certains effets et certaines retombées de l'approche de la pédiatrie sociale sur les personnes et les milieux visés : les enfants, les parents, les intervenants et la communauté, notamment à partir du point de vue des acteurs concernés. Il serait irréaliste, compte tenu de la relative nouveauté de cette approche et de sa récente implantation au Québec (pour plusieurs des centres) que des effets marqués ou des retombées très visibles soient observés.

Toutefois, étant entendu que l'approche de la pédiatrie sociale annonce des effets importants pour le mieux-être des enfants et de leur famille, le présent projet devrait permettre de faire émerger certains des effets et des retombées déjà obtenus ou qui semblent vouloir se dessiner. Il devrait pouvoir apporter des indices concernant la portée de cette approche auprès des populations ciblées.

Note: L'équipe de recherche devra démontrer qu'elle a l'expertise pour répondre aux besoins de recherche identifiés dans cet appel de propositions. L'équipe devra également être multidisciplinaire afin de bien cerner les enjeux liés à cette évaluation et aux multiples dimensions qui devront être prises en considération, soit les particularités liées à ce modèle d'intervention psychosociale, les enjeux liés aux déterminants de la santé et à la dynamique des organisations.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

Cette Action concertée permettra d'offrir une subvention de 285 000\$ pour un projet et un supplément optionnel de 80 000\$ pour l'octroi d'une bourse postdoctorale dans le cadre du projet. Pour obtenir ce supplément, la démonstration doit être faite dans la description du projet que le projet du ou de la stagiaire postdoctorale sera en lien direct avec l'objet de l'action concertée.

Appel de propositions

- Un dégagement d'une tâche d'enseignement est autorisé pour la période de la subvention soit pour le responsable ou pour un co-chercheur (voir annexe 1).
- Le début de la période de subvention est établi au 1er janvier 2012 et la date de fin est fixée au 31 décembre 2013. Le rapport final est attendu pour le 1er avril 2014.
- Deux rapports d'étape sont prévus. Un premier devrait être déposé le 15 janvier 2013 et présenter le bilan des résultats pour l'axe 1, dans le cadre des rencontres de suivi prévues dans toute action concertée et organisées par le FQRSC. Un deuxième rapport est prévu 15 décembre 2013 et devra présenter l'état d'avancement de la recherche pour les autres axes.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son <u>programme Actions concertées</u> quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁶, au respect de la propriété intellectuelle⁷, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme Actions concertées.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document <u>programme Actions</u> <u>concertées</u>. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme Actions concertées, le chercheur qui recevra un financement doit participer aux rencontres de suivi prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1:4:20⁸ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées. Un rappel sera fait par le Fonds aux

⁶ Voir Annexe 1.

Voir Annexe 2.

⁸ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1:4:20) http://www.fqrsc.gouv.gc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf



bénéficiaires de l'octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis du projet et sur le rapport final.

• Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000\$ et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*9.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « Mon dossier électronique et curriculum vitae ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien (c), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du <u>programme Actions concertées</u>. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	 Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.
Nature des retombées anticipées	 Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	 Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	 Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront <u>tenir compte des commentaires et suggestions</u> faits à cette étape <u>ou justifier</u> dans la demande leur choix de ne pas le faire.

http://www.cvcommun.net/

http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

Référence : DJ 2010-2011-5.1

Appel de propositions

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « Mon dossier électronique et curriculum vitae », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqrsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération					
Projets de recherche							
Qualité scientifique du projet	 La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.					
Capacité scientifique de l'équipe	 L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points					
Retombées anticipées	 La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points					
Contribution à la formation	 La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points					

Référence : DJ 2010-2011-5.1

Appel de propositions

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse 11 des demandes qu'il recoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION OU DE BOURSE

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 22 JUIN 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 5 juillet 2011.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 13 décembre 2011.

Le début du projet est prévu pour le 1^{er} janvier 2012.

_

Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf



RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture Programme *Actions concertées* **Concours : Les centres de pédiatrie sociale au Québec** 140, Grande-Allée Est, bureau 470,

Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours :

Marc Bélanger Chargé du programme *Actions concertées*

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel: <u>actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca</u>

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone: (418) 646-3669 ou

1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)

Courriel: centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

Référence : DJ 2010-2011-5.1

Appel de propositions

ANNEXE 1 - DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3e année	4 ^e année	5 ^E année			
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet) **								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable) **								
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***								
 Étudiants de 1er cycle Étudiants de 2e cycle Étudiants de 3e cycle Stagiaires de recherche postdoctorale Professionnels de recherche Techniciens de recherche Personnel administratif Honoraires professionnels : 		ORM						
- Consultants								
Frais de dédommagement des participants à l'étude	7							
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipement								
Frais de location de locaux et d'équipement								
Frais de télécommunications								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipements								
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement								
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE	-							
Frais de dégagement, chercheurs de collège								
Suppléments statutaires, chercheurs de collège								
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège								
TOTAL DU FINANCEMENT								

- * Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.
- * Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.
- *** Offert pour le volet de recherche action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut suivant : COP.



ANNEXE 2 PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.